



COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14/04/2022 À 20H30 À LA SALLE MULTI ACTIVITES

ETAIENT PRESENTS : HAGER S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. - MICHAUD S– GUITTARD JM. – PUIG C. - BATALLO A. – FUENTES M.E. - ROBIN F. - DURANDEU R. - BARO C. (procuration à G SOULIER) – PAMBRUN B. – MEROU N. - GARCIA S. – BLASI F. (procuration à S GARCIA) – DUMONT M.
ABSENTS EXCUSES : CHELLY S. - BIROT-MORENO C. – PELLICER M. - VANDAELE N. – PUCHE C.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIL Martine.

INFORMATIONS

Catastrophes naturelles : Suite aux intempéries des 12 et 13 mars derniers, une demande de reconnaissance de commune sinistrée a été déposée auprès des services de l'Etat.

Abonnement à une plateforme WEKA : M. le Maire informe de la proposition d'abonnement à la plateforme de données réglementaires sur tous les thèmes gérés par les communes avec mise à jour automatique ainsi qu'une assistance juridique en ligne. Le coût annuel s'élève à la somme de 3795 € TTC, cependant tous les abonnements papiers ont été supprimés car peu utilisés par les services municipaux.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A LA MLI

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Mission Locale d'Insertion a pour rôle l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes dans différents domaines comme l'emploi, la formation, le logement, la santé, l'accès aux droits sociaux, la mobilité.

Il indique que la MLI a sollicité la Commune de Murviel les Béziers pour la mise à disposition de la salle dénommée Juge du Paix, située sous les locaux de la mairie, et ce, afin d'organiser ses ateliers de formation et missions auprès des Jeunes.

L'utilisation des locaux s'effectueraient du mardi après-midi au vendredi midi, à compter du mois de juin, les mois pairs jusqu'en décembre 2022 avec possibilité de renouvellement (juin, août, octobre et décembre).

M. le Maire souligne l'importance de la MLI et propose de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de cette salle communale avec la Mission Locale d'Insertion fixant les conditions d'utilisation, de nettoyage des locaux et les possibilités de renouvellement et ce à compter du 1^{er} juin 2022.

Accord du Conseil

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022 DECIDEE PAR LA CLECT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées a été mise en place auprès de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par délibération 190-2020 en date du 14 décembre 2020. Un rapport de cette commission vient d'être publié et détermine les attributions de compensation à verser aux communes.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de ce rapport ; la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2022 est de **42676.36 €** pour la Commune de Murviel les Béziers.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport et d'approuver la proposition de calcul des compensations aux communes. **Accord du Conseil**

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE 6 MOIS POUR L'AGENCE POSTALE

M. le Maire rappelle au Conseil, la délibération du 16 décembre 2021 portant création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 26/35^e pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2022, pour assurer la mission d'agent auprès de l'Agence Postale Communale et de renfort auprès des services administratifs de la mairie.

Il indique qu'il y aurait lieu de renouveler ce contrat jusqu'au 31 décembre 2022 dans les mêmes conditions dans l'attente de l'ouverture des nouveaux locaux de l'Agence Postale Communale.

Accord du Conseil

LIMITATION DE L'EXONERATION DE 2 ANS DE TAXE FONCIERE POUR LES NOUVELLES HABITATIONS

M. le Maire rappelle la délibération du 17 février dernier concernant la limitation d'exonération de taxe foncière de deux ans en faveur des nouvelles constructions à usage d'habitation.

Il indique qu'il y aurait lieu d'annuler cette délibération car suite à la réforme de la taxe d'habitation la limitation de l'exonération doit se situer entre 40 % et 60 % compte tenu du reversement des taxes foncières du Département aux Communes.

Le Conseil décide d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 17/02/2022 erronée, et de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

PARTICIPATION DES COMMUNES AU RASED

M. le Maire rappelle la participation annuelle des communes concernées par le R.A.S.E.D, pour les dépenses de fonctionnement. Il précise que la répartition s'effectue au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles. Pour l'année scolaire 2021/2022, douze communes sont rattachées à Murviel les Béziers.

Le coût de participation par élève est maintenu à 1.20 € soit une participation pour les communes comme suit :

Murviel : 260 élèves (312 €) - Causses : 37 élèves – Pailhès : 44 élèves – Puimisson : 120 élèves – St Nazaire : 22 élèves – Thézan : 258 élèves – St Geniès : 137 élèves – Autignac 80 élèves – Cabrerolles : 46 élèves – St Chinian : 267 élèves – Cébazan : 44 élèves – Berlou : 10 élèves.
Total 1325 élèves soit montant total : 1590 € (1.20 € / élève).

M. le Maire propose au Conseil, de demander aux communes le versement de cette participation, comme sus-indiqué.

Accord du Conseil.

PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS

M. le Maire rappelle au Conseil, l'accueil d'une classe ULIS à l'école de Murviel les Béziers.

Il indique que cette classe accueille des élèves domiciliés dans différentes communes environnantes et qu'il y aurait lieu de solliciter une participation financière par élève de **700 €** pour les frais de fonctionnement auprès des Communes concernées, à savoir :

Le Conseil décide de demander une participation financière au frais de fonctionnement de la classe ULIS, d'un montant de 700 € / élève auprès de chaque commune de domiciliation des enfants fréquentant cette classe.

BUDGET PRIMITIF : AIRE DE LAVAGE

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 de l'Aire de Lavage de Murviel les Béziers comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	Vote 2022	DEPENSES	Vote 2022
Excédent reporté	12944,80	Charges à caractère général eau edf Telecom assurance...	11572,01
Vente produits prestations	3000,00		
Amortissements subventions	13505,00	Frais de personnel	545,79
		Charges exceptionnelles	500,00
		Dotation aux dépréciations	50,00
		Amortissements travaux	16782,00
TOTAL	29449,80	TOTAL	29449,80

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	Vote 2021	DEPENSES	Vote 2022
Excédent reporté	28691,30	Travaux aire lavage	7843,31
Participation investissement MAV	1875,01	Installations matériel outillage	26000,00
Amortissements travaux	16782,00	Amortissements subventions	13505,00
TOTAL	47348.31	TOTAL	47348,31

VOTE DES TAUX DE TAXES FONCIERES 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de voter les taux de taxes foncières pour l'année 2022,

Après discussion et débat, compte tenu des difficultés pour bénéficier de subventions sur les projets d'investissement, des dépenses nouvelles imposées à la Commune (Agence Postale Communale, prochainement gestion du fonctionnement de la Halle de Sports, augmentation des fluides, carburants...), des montants figés des compensations de l'Etat,

Le Conseil Municipal vote les taux de Taxes Foncières 2022, comme suit :

Taxe Foncière Non Bâti : **59.04 %** (taux inchangé)

Taxe Foncière Bâti : **43 %** (ancien taux : 42%).

BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Excédent antérieur reporté 2021	399571,26
Atténuation de charges Immobilisations travaux en régie	50000,00
Produits des services	90000,00
Impôts et taxes	122803,00
Dotations et participations	1435894,76
Autres produits gestion courante	897243,00
Produits cession	5615,00
	40000,00

TOTAL 3041127,02

DEPENSES

Charges à caractère général	782500,00
Charges de personnel	1311300,00
Dépenses imprévues	11150,02
Amortissements	17211,00
Autres charges gestion courante	297566,00
Charges financières	63300,00
Charges exceptionnelles	6100,00
Pertes sur créances	2000,00

Sous total : 2491127,02

Virement à la section investissement 550000,00

TOTAL 3041127,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

AFFECTATION RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	593319,24
AUTOFINANCEMENT	550000,00
FCTVA	100000,00
Taxe aménagement	40000,00
Amortissement des travaux	17211,00
Subventions et participations 2022 *	177367,00
Emprunt pour extension des ateliers	230000,00

TOTAL 1707897,24

Subventions et participations 2022 *	177367,00
Participation Thézan et Pailhès annuité d'emprunt centre de secours	13367,00
Région étude Bourg centre	15000,00
Département extension ateliers	54000,00
DETR caméras 2021	10000,00
Région fenêtres école primaire	25000,00
La Poste (Agence Postale)	60000,00

DEPENSES

Déficit investissement	52319,24
Annuité d'emprunts (capital)	119000,00

SOUS TOTAL **171319,24**

PROGRAMMES	Restes à réaliser 2021	Crédits votés 2022	TOTAL Programmes
MOBILIER OUTILLAGE	10000	10548	20548
ECLAIRAGE PUBLIC	5000	25000	30000
ACQUISITION VOIRIE COM	5000	0	5000
BATIMENTS (construction)	194000	180000	374000
BATIMENTS (installation)	0	4000	4000
VOIRIE URBAINE RURALE	30000	112230	142230
INFORMATIQUE MATERIEL	4000	2000	6000
INFORMATIQUE LOGICIEL	6000	0	6000
SPORT ET SECURITE	100000	0	100000
TRAVAUX INVESTISSEMENT	8000	42000	50000
VIDEO PROTECTION	0	5000	5000
ACQUISITION BIENS VACANTS	3000	0	3000
AMENAGEMENT ESPACE MAUREL	0	0	0
GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX	100000	102000	202000
CIMETIERE	30000	20300	50300
ILÔT CASTILLE	4000	0	4000
ETUDE ZAC DE L'ABEOURADOU	52000	15000	67000
AGENCE POSTALE (CO-WORKING)	0	195000	195000
DOJO	0	0	0
SCHEMA EAUX PLUVIALES	0	9500	9500
VEHICULE PM / ELEVATEUR	0	27000	27000
TRAVAUX AV ARCELIN		146000	146000
TRAVAUX EN REGIE	0	90000	90000
TOTAL PROGRAMMES	551000	985578	1536578,00
TOTAL Dépenses INVEST			1707897,24

QUESTIONS DIVERSES

Mme GIL informe du départ de la maison de santé de Mme DEJEAN Psychologue et des diverses demandes d'installation de paramédicaux notamment d'un psychothérapeute. Mme GIL ajoute que les audioprothésistes nouvellement installés à la maison de santé sont très contents.

Mme MICHAUD informe que la Communauté de Communes des Avant-Monts a lancé un marché groupé de prestation pour la restauration scolaire des communes du territoire intercommunal. L'engagement sera d'un an.

Information Maîtrise d'œuvre : L'architecte CANAL Olivier a été missionné pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des ateliers municipaux (15355.20 € TTC) la réalisation de l'Agence Postale Communale (17524.84 € TTC) et la création d'un Dojo (11009.88 € TTC).

Missions connexes Agence Postale Communale : Après consultation, le Bureau VERITAS a été retenu pour les Missions de Coordination SPS pour un montant de 3036 € TTC et de Contrôle technique pour la somme de 3240 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Pour extraits conformes affichés en mairie,

Le Maire, Sylvain HAGER

